

Edito

Changeons d'année, tournons la page

2020 fut l'année de l'adaptation, du renoncement, de la distanciation. Au travail, dans la vie de tous les jours, à l'école, au sein des associations et des activités sportives et culturelles, chacun et chacune d'entre nous a réalisé, et réalise encore des efforts. Certains et certaines sortent fragilisés de cette épreuve. Nous restons à leur écoute pour les accompagner du mieux que nous le pouvons.

A présent, tâchons de rebondir en nous servant de 2020 comme d'un révélateur. Le « Diois d'après », je l'imagine, je le rêve avec moins de pauvreté, plus d'égalité, plus de solidarité, plus de fraternité, plus de respect de l'autre, plus d'attention environnementale, plus d'humanisme et plus de culture.

Ce monde d'après, il nous faut le construire quotidiennement et collectivement. Le Diois n'est ni hors du monde, ni hors de la République, nous pouvons cependant agir. Nous vivons l'urgence, mais nos efforts s'inscriront dans la durée, nous constatons une rupture et poursuivrons une transition, écologique, sociale, économique et démocratique. Nous transformerons la chute en bascule, en douceur, sans blesser ni exclure. Considérons que chacun et chacune est essentiel.le, que chaque composante de notre territoire est importante. Nous devons maintenir un cadre social qui permette de nous épanouir dans un juste équilibre.

Que 2021 soit l'année de l'imagination, de la concrétisation de nos rêves, une année d'initiatives, de convivialité et de **liberté**. Je vous souhaite une heureuse année.

Alain Matheron
Président de la
Communauté des
Communes du Diois



L'urbanisme, outil de projet de territoire

L'histoire économique nous rappelle que, à plusieurs reprises, le Diois a pu développer des emplois industriels liés à la transformation de produits agricoles, qu'il a perdu parfois au bénéfice de territoires jugés plus attractifs. Aujourd'hui, la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) apporte ces emplois de production dont nous avons besoin pour développer un territoire à l'économie équilibrée accueillant des jeunes actifs. Cette filière est aussi en lien et un soutien à l'agriculture. De la culture à la transformation et à la commercialisation des PPAM, le Diois forme un pôle d'excellence, que la CCD soutient avec les acteurs de la filière.

Cet exemple souligne que l'urbanisme, dans son volet **planification**, nous oblige à une réflexion globale. Le PLUi (Plan local de l'urbanisme intercommunal) est un outil au service d'un projet de territoire qui, de manière transversale, projette nos choix de vie quant à la mobilité, à la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au modèle économique, au poids de l'agriculture, du tourisme ou encore du commerce et de l'artisanat. Le PLUi permet donc les projets, mais ne les fait pas.

L'urbanisme se décline également à travers un volet opérationnel **d'instruction**, avec le SIM (Service d'instruction mutualisé) rejoint par de plus en plus de communes adhérentes. Son succès souligne la pertinence des services mutualisés organisés par la CCD, à destination des communes qui en ont besoin.

Olivier Toureng
Vice-président à la planification et à l'urbanisme



L'équipe intercommunale,
élus et techniciens,
vous souhaite
une belle année 2021!



PLANIFICATION

L'urbanisme, outil de projet de territoire

Avec des compétences complémentaires sur les Zones artisanales, la planification et l'animation économique, la CCD s'appuie sur une vue d'ensemble de l'urbanisme et de la dynamique économique. Dans ce contexte, elle poursuit un équilibre entre préservation du cadre de vie, requalification des espaces délaissés et attractivité.

Les documents d'urbanisme communaux

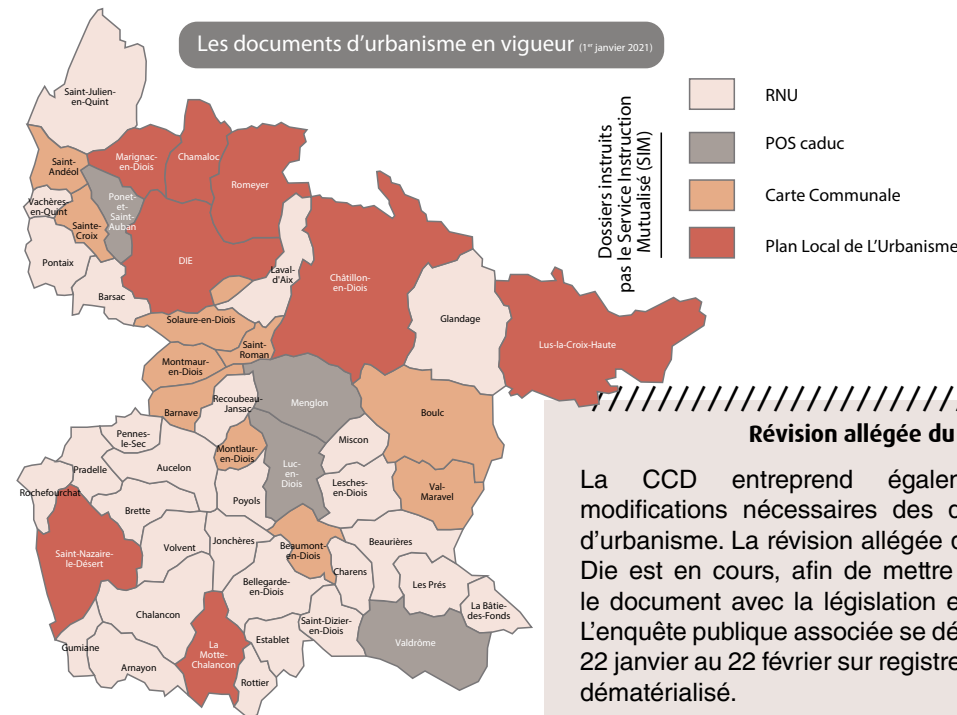
En phase transitoire jusqu'à l'aboutissement du PLUi, la CCD accompagne la finalisation des procédures lancées par les communes avant 2017.

A ce jour, dix-huit documents sont en vigueur dans le Diois, consultables sur le site géoportail de l'urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>.

En 2020, quatre communes ont finalisé leur document d'urbanisme :

- PLU pour Châtillon-en-Diois et Saint-Nazaire-le-Désert
- Carte communale pour Beaumont-en-Diois et Saint-Andéol.

Le PLU de Menglon et la carte communale de Recoubreau-Jansac sont en cours d'élaboration. Valdrôme, Bellegarde-en-Diois, Luc-en-Diois et Ponet-et-Saint-Auban ont décidé d'interrompre leur démarche du fait du lancement du PLUi.



La Zone d'activités de Chamargès, d'une phase à l'autre

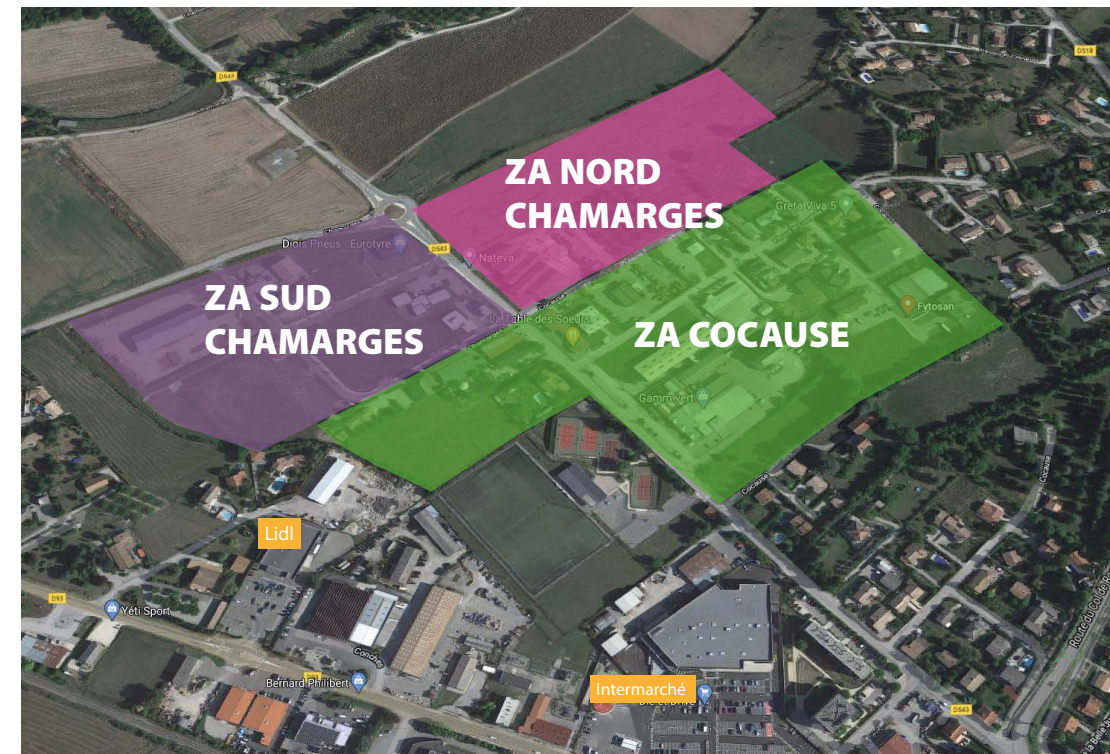
A mi-parcours de son aménagement, la ZA de Chamargès a rempli les objectifs fixés sur le secteur sud et devrait permettre le déploiement de nouvelles activités sur le secteur nord.

Après le développement de la ZA de Cocause, la ville de Die programme en 2005 l'aménagement de la ZA de Chamargès. Ce projet vise à répondre aux besoins identifiés d'entreprises, tout en s'accordant aux enjeux de préservation des activités en centre-ville et de protection des espaces agricoles et naturels.

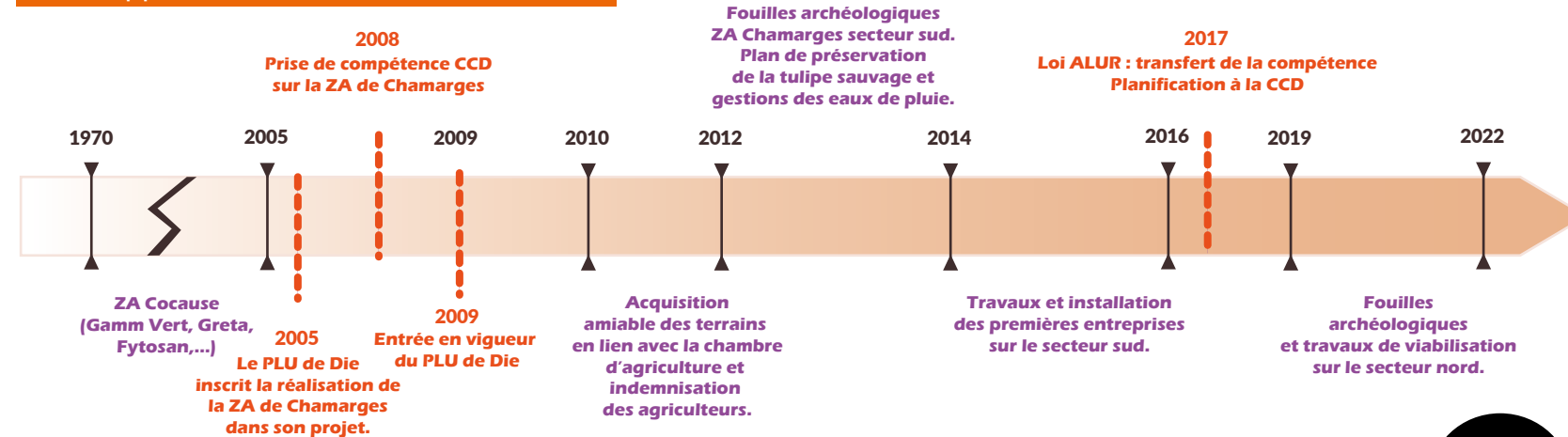
Un outil de développement des entreprises

La première tranche a permis à dix entreprises locales de disposer de terrains afin de développer leur activité, agrandir leurs locaux, ou encore améliorer les conditions de travail de leurs salariés. La définition de leurs besoins s'est faite en concertation avec la CCD. Les locaux qu'elles utilisaient auparavant, en centre-ville ou dans la ZA plus ancienne de Cocause, ont tous été réinvestis par d'autres entreprises, cabinets de soin ou associations.

Ce « jeu des chaises musicales » a également favorisé la création de 10 nouveaux emplois et d'une autre dizaine à venir, selon les perspectives des entreprises.



Développement des Zones d'Activités de Die



Le SIM, un service rassurant et compétent

Maryline Wolf-Roy, maire de Saint-Andéol

- Dans quel contexte la commune de Saint-Andéol a-t-elle adhéré au Service d'Instruction Mutualisé ?
- La commune a rejoint le SIM début 2020, après avoir adopté sa carte communale. La nouvelle équipe municipale, entièrement renouvelée, dispose d'un cadre rassurant, puisqu'elle s'appuie sur un document d'urbanisme récent et sur les conseils d'experts.
- Quel plus le SIM apporte-t-il à votre commune ?
- C'est une instance de soutien en plus du Conseil municipal, sur toutes les questions d'urbanisme et de demandes de permis de construire. Son regard professionnel et tech-

nique apporte des réponses aux questions que l'on se pose, en tant qu'élus et en tant qu'habitants. Le SIM est aussi un espace de ressource qui permet de faire le lien avec d'autres communes confrontées aux mêmes problématiques que les nôtres, d'où l'intérêt d'une mutualisation intercommunale.

Vous soulignez également l'importance de la communication ?
La bonne information doit circuler entre la CCD, les communes et les habitants, aussi bien sur l'impact financier du SIM que sur les démarches à suivre et les délais d'instruction. En cela, « le guide de l'urbanisme » nous est très précieux.

Quelles sont vos attentes vis-à-vis du PLUi ?

Le PLUi sera l'occasion d'une réflexion commune à la question du logement au sens large, comme, par exemple, de l'habitat léger. Face à la demande de nombreux foyers, la réflexion et la recherche de solutions prendra tout son sens à l'échelle du territoire.



- St Andéol**
- 3 hameaux : Saint-Andéol, Ribière et Saint-Étienne
 - 84 habitants (population doublée en 10 ans)

Zoom

Les zones d'activités, un soutien à la filière PPAM

La filière des Plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM) bénéficie d'un intérêt croissant des consommateurs pour les produits naturels. Développée depuis les années 1970 dans le Diois, elle forme aujourd'hui un pôle de production, de transformation et de commercialisation dynamique et structuré. Elle s'appuie sur de nombreux producteurs locaux, ainsi que sur des entreprises de transformation en développement, installées sur les zones d'activités du territoire.

Fytosan racheté par Golgamma :
L'entreprise Fytosan, société du groupe français Biolandes depuis 2015, a fusionné avec Golgamma au cours de l'été 2020. A Die, l'usine de 800 m² travaille en lien avec la distillerie de

Marignac, s'appuyant sur le savoir-faire local.

Un déploiement prévu pour Nateva :
L'aménagement du secteur nord de la ZA permettra d'accompagner le développement de la société Nateva, dans le cadre de son projet à 10 ans qui prévoit la création de 40 à 50 emplois. Actuellement, l'entreprise dispose d'un espace de travail de 2500 m².

Un nouveau bâtiment pour l'Herbier du Diois :
A Châtillon-en-Diois, un nouveau bâtiment de séchage et de stockage vient compléter le site de l'Herbier du Diois. Cette construction a bénéficié d'une subvention du Département de la Drôme et d'une aide de la CCD, conditionnées à la création de postes et à la préservation

de l'environnement. Le bâtiment construit en grande partie par des entreprises locales, utilise des matériaux bio-sourcés tels que la paille et le bois. Quant au séchoir économe en énergie, il fonctionne grâce à un système performant de pompes à chaleur.





PLANIFICATION

Vers une requalification de la ZA de Cocause

En parallèle à l'aménagement de la ZA de Chamargès, la CCD et la ville de Die conduisent ensemble des actions de requalification de la ZA de Cocause et de lutte contre la vacance en centre-ville (voir p. 6 Petites villes de demain).



La CCD bénéficie de l'accompagnement d'Epora (Etablissement public de l'ouest Rhône-Alpes), qui, parmi ses missions, participe au développement des activités économiques et au recyclage des friches. Le travail de pré-étude démarrera en 2021 afin d'identifier les gisements fonciers de la ZA de Cocause, évalués à plus de 18000 m² non utilisés sur 4,5 ha occupés. La démarche débouchera ensuite sur un projet cohérent d'urbanisme circulaire et de requalification de l'existant. L'acquisition de biens bâtis ou

non bâtis inutilisés pourrait proposer une offre foncière aux entreprises.

Des entreprises qui souhaitent aujourd'hui développer leur activité sont déjà intéressées par la démarche.

PLUI, le diagnostic se poursuit

L'élaboration du diagnostic suit son cours malgré les difficultés liées au contexte sanitaire. Isabelle Decauville, chargée de mission planification, a pu réaliser une seconde visite de l'ensemble des communes. Ces rencontres avec les nouvelles équipes municipales ont permis d'expliquer la démarche du PLUI, autant dans sa réalisation que dans sa future application, comme document de planification à moyen terme.

La commission PLUI intercommunale, composée de 54 membres, prévoit d'organiser un groupe de travail sur les questions de participation et d'organisation de la démarche autour du PLUI. Des réunions publiques par secteur seront organisées en 2021 dès que le contexte sanitaire le permettra.

Un questionnaire sur les projets agricoles

La filière agricole joue un rôle économique déterminant dans le Diois. Pour anticiper au mieux les projets agricoles et la nécessaire préservation de l'environnement, un questionnaire sera envoyé début 2021 à tous les professionnels. Cette enquête permettra d'évaluer les projets potentiels, notamment de constructions et d'alimenter une analyse de la filière agricole sur le territoire. Les réponses seront analysées conjointement avec la Chambre d'agriculture et l'INAO (Institut national des origines et de la qualité).

Brèves

ÉNERGIE : Une nouvelle plate-forme pour la rénovation énergétique des logements

La communauté des communes du Diois rejoint la communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans et celle du Val de Drôme, pour créer un service public de la performance énergétique dans l'habitat. L'objectif de la plate-forme locale Biovallée énergie est d'encourager la rénovation énergétique de l'habitat privé ou public, en agissant à trois niveaux :
- l'accompagnement des propriétaires,
- l'offre des artisans,
- le financement des travaux.

Qui peut prétendre aux aides à la rénovation énergétique ?

A compter de mars 2021, les propriétaires du Diois pourront bénéficier d'un accompagnement individualisé, afin de monter leur projet, de se mettre en relations avec une ou des entreprises spécialisées et de bénéficier de financements.

Informations et contacts dès la mise en route opérationnelle de la plate-forme

FIBRE

A quand la fibre chez moi ?

Les habitants de la première "poche" en cours de déploiement de la fibre, à Romeyer et à Die Est (soit les 2/3 de la commune) peuvent obtenir des précisions en réalisant le test « A quand la fibre chez moi ? », sur le site de ADN (Ardèche Drôme numérique). Il est prévu que les premiers abonnements soient concrétisés d'ici la fin du 1^{er} semestre 2021, avec l'arrivée des opérateurs et la diffusion de leurs offres.

Lien : www.ardechedromenumerique.fr

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Programme LEADER, appel à nouveaux projets

Grâce à des délais rallongés, de nouvelles actions pourront être programmées jusque fin 2022 et réalisées jusque début 2025. Elles doivent répondre à la thématique du programme Leader Diois en s'orientant vers l'emploi local et en favorisant les activités de proximité.

Si vous êtes porteur d'un projet à la recherche de financement, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe de la CCD.

Contact

Estelle Jabrin - 04 75 22 29 48
estelle.jabrin@paysdiois.fr

Portrait LEADER : « Une bulle de vie » où bien grandir

La Maison d'assistantes maternelles « Bulle de vie » a ouvert ses portes en février 2020, proposant une offre de garde à douze enfants de 0 à 3 ans. Bérangère Gatta et Fanny Poplawski, assistantes maternelles, accueillent simultanément huit enfants dans une grande maison avec

extérieur, entièrement rénovée. La commune de Recoubeau-Jansac s'est investie dans le projet en prenant en charge les travaux extérieurs, financés par le programme Leader. De son côté, la CCD, par le biais d'une subvention, soutient la pérennité de la structure.

« En binôme, nous faisons bien plus de choses avec huit enfants que si nous étions chacune chez nous avec quatre enfants. Nous pouvons mettre en place des activités par tranches d'âge et nous répartir les tâches. Cette formule nous apporte également un meilleur équilibre entre vie de famille et vie professionnelle » témoignent Bérangère et Fanny.



Bilan 2015-2020

37 projets financés à hauteur de 22 000 € en moyenne

23% de l'enveloppe encore disponible, soit près de 300 000 € à attribuer à de nouveaux projets

1 Million € issus du programme européen LEADER investis dans le Diois

La Maison d'Assistantes Maternelles Bulle de Vie à Recoubeau-Jansac

ENFANCE

Les travaux de la nouvelle micro-crèche ont commencé

A Saint-Nazaire-le-désert, les travaux du nouvel espace de la micro-crèche ont débuté. Ils vont permettre d'offrir un lieu plus adapté de 90 m², avec une salle d'activité, deux chambres et un bureau ainsi qu'un extérieur.

Le montant des travaux et des frais d'architecte s'élève à 150 000 € HT, avec une prise en charge de 80% par la CAF et le Contrat ambition région. Le reste à charge est partagé à part égale par la commune de Saint-Nazaire (10%) et par la CCD (10%).

Ce nouvel élan s'accompagne d'un renouvellement de l'équipe : Camille Gavrylenko, nouvelle directrice, est secondée par Kelly, arrivée

en novembre 2020 et une deuxième personne recrutée en janvier 2021.

Ouverte en 2014, la micro-crèche joue un rôle essentiel auprès des familles de la vallée de la Roanne. Cette nouvelle installation va permettre de conforter l'activité et de renforcer son attractivité, tout comme la qualité du travail de l'équipe.

En parallèle, un espace de vie sociale est en train de s'ouvrir dans le village avec l'appui de l'Espace social de Die et du Diois. Preuve en est qu'habitants, associations, communes et CCD se mobilisent pour apporter des services de proximité selon les besoins !



COMPOSTAGE

Le compostage collectif, un petit geste à la portée de chacun



En 2020, cinq ateliers de compostage collectif ont eu lieu dans le jardin de particuliers et dans les villages de Beaumont-en-Diois, Saint-Andéol et Aucelon, déjà équipés d'un composteur. « Ces temps d'information et de sensibilisation permettent d'échanger sur le tri des déchets et les bonnes pratiques de compostage » note Isabelle Czekajewski, animatrice Prévention déchets à la CCD.

« Les participants réalisent que le compostage est une technique simple, peu chronophage et motivante lorsqu'elle est partagée à plusieurs. ». Et si vous vous lanciez à votre tour ?

« Une quarantaine de personnes a participé à l'atelier de compostage, ainsi qu'au spectacle imaginé par Boris Le Bretton, habitant de Beaumont-en-Diois et animateur auprès des scolaires. Le composteur collectif du village, déjà en service, fonctionne bien, grâce à l'attention de l'employé communal et les apports des habitants, particulièrement de l'auberge communale, l'Arbre à Miel. » exprime Isabelle Allemand, maire de Beaumont-en-Diois.

Contact

Isabelle Czekajewski - 04 58 17 44 65
preventiondechets@paysdiois.fr

Composter, c'est...

- S'équiper d'un composteur, à fabriquer soi-même ou à acheter à la CCD au prix de 15 €,
- Réduire ses déchets, car encore plus de 30% des ordures ménagères sont compostables,
- Partager cette pratique, en motivant ses voisins et en proposant son jardin pour un atelier organisé par la CCD en 2021.



Petites villes de demain, un programme entre communes et intercommunalité

Lauréats en binôme, la Ville de Die et la CCD pourront renforcer ensemble l'ingénierie et l'animation pour le développement des commerces et de l'artisanat de l'ensemble des centres-bourgs.

L'État, ainsi que l'ensemble des collectivités, s'emparent de la problématique des centres-bourgs, face à un constat partagé. Après des années de développement des périphéries, la situation des centres-villes et centres-bourgs est devenue un enjeu prioritaire des politiques nationales et locales : la dégradation de l'habitat des centres, la déprise démographique et la fragilisation économique (vétusté des locaux, vacance commerciale, ...) amènent à reconstruire un projet attractif de centralité.

Ainsi, la communauté des communes et la ville de Die s'engagent ensemble pour répondre à un programme ambitieux autour de la revitalisation urbaine : *Petites villes de demain* prévoit un programme concerté pour les six années à venir.

Avec ses 4 898 habitants, seule la ville de Die a pu candidater à ce programme destiné aux bourgs de plus de 2500 habitants. Cependant, selon une vision d'ensemble, la CCD souhaite que la démarche profite également aux bourgs-centres de Châtillon-en-Diois, Luc-en-Diois, La Motte-Chalancon, Saint-Nazaire-le-désert et Lus-la-Croix-haute. Ils jouent en effet, au même titre que Die, un rôle crucial dans la dynamique de leur bassin de vie.

Plus d'informations sur le programme sur agence-cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-45.

 Repères Petites villes de demain

1000 binômes commune(s)-interco
3 Millions € d'aides mobilisées
12 communes lauréates dans la Drôme

La politique économique de la CCD concerne deux sujets incontournables, les zones d'activités et la revitalisation des bourgs-centres. Pour cela, nous nous appuyons sur le travail de deux commissions, celle dédiée à l'urbanisme qu'anime Olivier Toureng et celle en lien aux entreprises, que je coordonne. Cette vue d'ensemble est complétée par l'accompagnement des porteurs de projets aux différentes étapes de leur démarche.

La première année de notre nouvelle équipe est naturellement tournée vers la rencontre des acteurs économiques, porteurs de projet, entreprises et communes. Les réunir et les entendre permettra de faire émerger les idées, puis de formaliser les actions d'une politique économique sur le territoire. Si la crise nous a obligé à réagir dans l'urgence, gageons que 2021 permettra de prendre le temps de croiser nos idées, nombreuses sur les questions économiques et d'emploi.



Isabelle Bizouard
Vice-présidente Economie, Commerce et artisanat

Julie Bouland, Boulangère à Châtillon-en-Diois

Vous avez ouvert récemment la « Boulangerie du haut » à Châtillon, quelle a été votre motivation ?

Originaire de Lans-en-Vercors, je souhaitais me rapprocher de ma région après avoir ouvert une boulangerie à Paris. J'ai profité de la période de confinement pour chercher des locaux. Je ne connaissais pas Châtillon-en-Diois, mais j'ai été séduite par le village et le lieu : je loue une ancienne boulangerie fermée depuis plusieurs années, avec un logement à l'étage.

De quel accompagnement avez-vous bénéficié pour le montage de votre projet ?

En obtenant un prêt à la banque, mon banquier m'a conseillé de m'adresser au service Économie de la communauté des communes. Celui-ci m'a mis en relation avec IVDD (Initiative Val De Drôme), auprès de qui j'ai pu obtenir un prêt d'honneur pour ma trésorerie et l'achat de petit matériel. Cet accompagnement m'a permis d'aller plus loin, en approfondissant mon prévisionnel.

Quel gamme de produits proposez-vous ?

J'ai fait le choix de proposer une petite gamme de produits en misant sur la qualité : je confectionne des pains et des viennoiseries en bio, à partir de farines de la région. Je travaille avec une vendeuse qui me seconde à la vente les week-ends et en période estivale.



Un accompagnement et des aides à destination des entreprises

La CCD poursuit son accompagnement auprès des entreprises et des porteurs de projet, avec une attention particulière pour les activités en difficulté dans le contexte de crise sanitaire.

L'accompagnement des porteurs de projet et des activités économiques

L'accompagnement se poursuit avec, malgré le contexte, la reprise ou la création de plusieurs commerces à Die (éditeur indépendant, Épicerie centrale,...), mais aussi la reprise d'une boulangerie à Châtillon-en-Diois (voir interview ci-contre).

Si l'attention a beaucoup porté sur les commerces de proximité, un temps d'écoute se met en place par filière, pour les viticulteurs, les hébergeurs, les restaurants et les bars.

Une avance remboursable toujours en cours

Une avance remboursable à taux zéro de 3 000 € à 30 000 € peut être octroyée pour financer le besoin en trésorerie et le plan de relance d'une entreprise. Cette avance est mise en place par la Région et suivie par le Département et la CCD. Toutes les entreprises, notamment de petite taille (association, micro-entreprises, coopérateurs, TPE de 1 à 9 salariés,...) peuvent bénéficier de ce fonds. Le service économie de la CCD vous accompagne pour vérifier votre éligibilité et pour vous orienter vers les partenaires en charge du montage du dossier.

La Région AURA soutient le commerce et l'artisanat de proximité

Un plan régional est déployé pour soutenir les commerçants, artisans, agriculteurs, viticulteurs, pendant la crise sanitaire.

Sont éligibles les entreprises inscrites au registre du commerce et des Sociétés (RCS) ou au répertoire des Métiers (RM).

Les projets doivent avoir pour vocation principale d'investir pour adapter l'activité au contexte sanitaire :

- ➔ création ou rénovation d'un point de vente, travaux et équipements matériels liés à l'installation ou au développement,
- ➔ organisation de la vente à emporter et de la livraison à domicile, ou d'un point de vente ambulante
- ➔ création ou refonte d'un site internet ou de solutions numériques mutualisées.

Rendez-vous sur : ambitioneco.auvergnernhonealpes.fr/aideEco/1

Contact

Fanny Mazure - 04 58 17 44 64
fanny.mazure@paysdiois.fr

 Repères (au 31 décembre 2020 sur le fonds avance remboursable)

6 entreprises aidées
37 000 € d'aide mobilisée

COMMUNIQUÉ

Pour un hôpital proche des habitants

Lors du dernier Comité local de suivi de l'offre de santé dans le Diois, tenu le 5 novembre 2020, nous avons pu être écoutés par nos interlocuteurs. Deux groupes de travail ont été constitués, l'un technique sur le lieu d'implantation du futur hôpital, l'autre sur le projet hospitalier lui-même.

Le Préfet, avec l'Agence Régionale de Santé, a validé la position de construire le nouvel hôpital en zone urbaine. Nous étudions activement avec la Ville de Die et les services intercommunaux toutes les possibilités allant dans ce sens.

Il est essentiel qu'un lien de confiance soit recréé entre les citoyens et le Centre hospitalier de Die, à travers plus de clarté. Au-

jourd'hui, le Centre périnatal de proximité et le renforcement d'aide au diagnostic (scanner), apportent un service de proximité à la population, à travers suivi et prévention. L'offre de soins est accrue avec la présence de nombreuses consultations : Chirurgie-orthopédique-traumatologie, Dermatologie, Évaluation gériatrique et mémoire, Diététique, Gastro-entérologie, Gynécologie-Obstétrique, Imagerie médicale, Neurologie, Otorhinolaryngologie (ORL), Ophtalmologie, Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) et Urologie.

Quant aux actes plus spécialisés, ils sont réalisés à l'extérieur du territoire, dans une logique de coordination et de qualité accrue.

Les élus du Diois continuent de tenir leur place.



Plus que jamais, nous poursuivons le dialogue avec l'ensemble des partenaires de la santé, pour l'avenir d'une structure essentielle au territoire.

Isabelle Bizouard, Maire de Die et Vice-présidente de la CCD
Alain Matheron, Président de la CCD



*Le Diois vu du Mont Barral (montagne de Belle Motte, la Servelle de Brette, Tussac...)
Merci à Claudie TOURENG pour sa participation à notre concours photos.*



**Communauté des Communes
du Diois**
42 Rue Camille Buffardel
BP 41
26 150 DIE

Contact
04 75 22 29 44
contact@paysdiois.fr

Ouverture
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30
à 17h30 sauf le vendredi fermeture à 17h

L'Intercom' info est disponible en téléchargement sur www.paysdiois.fr

Vous trouverez également sur le site les informations concernant les horaires de aires de tri et de réemploi, les comptes rendus des assemblées et toute l'actualité de la Communauté des Communes du Diois.

Suivez-nous sur notre page Facebook [Com.Com.PaysDiois!](https://www.facebook.com/Com.Com.PaysDiois/)

Crédit Photos : CCD, @isaAllemand, @Herbier du Diois, Google maps, @slc, @IVDD, @ctourenng

Rédaction : Jeanne Aimé-Sintès 04 75 22 03 66

Réalisation graphique, infographie : Isa Allemand - CCD

Relecture : Olivier Fortin, Joël Boeyaert - CCD

Impression : Imprimerie Coopérative des Sucs - Siren 822 051 77 - sur couché satin 135g PEFC 100%

Directeur de publication : Alain Matheron - Dépôt légal à parution - ISSN 1764-6650

n° 50 - Tirage 6300 exemplaires